

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Montpellier le

03 JUIN 2015

Bureau de l'Environnement

Relevé de conclusions CSS du 13 mai 2015.odt

Affaire suivie par : Mme GASTARD

Téléphone : 04.67.61.68.56

Télécopie : 04.67.02.25.46

Installation de stockage de déchets non dangereux

Centre Oïkos

VILLEVEYRAC

*

Commission de suivi de site

Relevé de conclusions

Réunion du mercredi 13 mai 2015

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux, au Centre Oïkos, dans les locaux de la Communauté de communes Nord Bassin de Thau. Monsieur Jean-Bruno BARUCCHI, vice-président, accueille les membres de la commission.

Monsieur Olivier JACOB, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault ouvre la séance et aborde l'ordre du jour de la réunion. .

1/ Désignation du bureau et approbation du règlement intérieur

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que la Commission de suivi de site, nouvellement créée, doit se doter d'un bureau composé d'un membre désigné par chacun des collèges constituant cette instance. le bureau est composé de :

- Collège « Administration de l'Etat » : M. LABELLE, chef de l'unité territoriale 34 de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » : M. Christophe MORGO, Maire de VILLEVEYRAC
- Collège « Associations de protection de l'environnement » : Les associations absentes à la réunion désigneront par courrier leur représentant.
- Collège « Exploitant d'installations classées » : M. Jean-Bruno BARRUCCHI
- Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » : M. Enzo BLAIX.

Le rôle essentiel du bureau consistera en l'élaboration de l'ordre du jour des commissions de suivi de site qui pourra être déterminé par voie électronique.

Le règlement intérieur de la commission qui mentionnera la participation aux réunions du Conseil départemental de l'Hérault est adopté.

2/ Présentation du bilan d'activité 2014

Monsieur Jean Bruno BARUCCHI, vice-président de la Communauté de communes, présente à l'aide du document joint, le bilan d'activité de l'installation qui laisse apparaître une baisse du tonnage entrant des déchets de l'ordre de 13 %. La fin d'exploitation du casier en cours est envisagée dans 2 ans maximum alors que l'échéance était programmée en 2020 ce qui conduit la collectivité à présenter un projet d'extension du centre de stockage.

Au regard des bilans environnementaux présentés, dépourvus de conclusions permettant d'apprécier la conformité des données avec la législation en vigueur et les prescriptions applicables à l'installation, la mission du laboratoire assurant les relevés des données sera modifiée en ce sens. A l'avenir, une synthèse

commentée des résultats d'analyses sera présentée ainsi qu'une évolution de ces résultats a minima, sur les 10 dernières années.

Les éléments portés à la connaissance des membres de la commission, issus du rapport d'activité de l'installation sont consultables au siège de la Communauté de communes et à la mairie de VILLEVEYRAC.

A la demande de Monsieur JACOB relative à la composition du sous-sol et aux interrogations concernant la présence de nappes phréatiques, l'exploitant signale que les conditions naturelles sont exceptionnelles du fait de la qualité de la barrière active et, la première nappe est signalée à plus de 300 mètres de profondeur. En matière d'odeurs, le site ne génère pas de nuisances pouvant donner lieu à des plaintes émanant des riverains dont les premières habitations sont relativement éloignées du centre.

Après avoir entendu, Monsieur LABELLE, Chef de l'Unité territoriale de la DREAL, exposer comment sont déterminées les fréquences des visites d'inspection sur les installations classées et indiquer que les installations de stockage doivent faire l'objet d'une visite annuelle, Monsieur JACOB précise qu'une inspection sera à programmer dans l'année pour l'installation. Par ailleurs, il souhaite que l'ARS puisse confirmer la conformité des analyses du bilan annuel 2014.

3/ Présentation du projet d'extension

Monsieur LACOUR, Directeur du bureau d'études EODD, présente le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux à l'aide du document joint au relevé. Le dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter, envisagé fin mai-début juin 2015, pourrait faire aboutir la procédure d'instruction dans un an avec un démarrage des travaux à l'automne 2016.

Au regard des contraintes écologiques, de l'inventaire faune-flore réalisé par ECO-MED et du diagnostic dressé par la Ligue de protection des Oiseaux de l'Hérault, une dérogation « espèces protégées » devra être sollicitée.

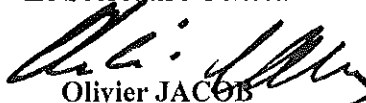
Au signalement par Monsieur BARUCCHI de la présence, entre autres, de cigognes sur ce site particulièrement favorable du fait de la nature humide du milieu, Monsieur JACOB demande si les mesures compensatoires ont été définies. L'exploitant précise en effet que les mesures compensatoires sont en cours d'élaboration.

A la demande de Myriam TANCOGNE, représentant le Conseil Départemental, l'exploitant précise que les tonnages ont été calculés en prenant en compte les éléments du SCOT et que l'installation de stockage est, en fonctionnement courant, exclusivement réservée au territoire de la collectivité. A titre exceptionnel, notamment en cas d'arrêt de l'usine d'incinération de SETE, des déchets collectés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, seront susceptibles d'être acceptés sur le site.

Monsieur LABELLE signale qu'il n'a pas de remarques à formuler sur le fond et au vu des éléments présentés, Monsieur JACOB confirme que l'étude d'impact de la demande d'autorisation pourra être présentée pour avis au printemps 2016 aux membres de la CSS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général remercie les membres de leur participation à cette commission.

**Le Président de la Commission
Le Secrétaire Général**


Olivier JACOB